



## Décembre 2024 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a pris connaissance du bilan opérationnel relatif au plan de législature 2021-2024.
- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a pris note des bilans de la législature 2021-2024 et des propositions d'amélioration des Conseillers municipaux.
- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé les modifications de taux d'activité suivants dès le 1er janvier 2025 :
  - 50% pour Mme Anne-Marie Gaudin (baisse de 10%).
  - 70% pour Mme Francesca Gillioz (augmentation de 10%).
- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la modification du taux d'activité de Jean-Gabriel Rovira Garcia à 80% (baisse de 5%) dès le 1er janvier 2025.
- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la réponse au postulat « Un passeport senior pour les aînés aunois ».
- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la réponse à l'interpellation « Quelles possibilités d'action pour la Commune face à la recrudescence des intempéries ».
- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a décidé de transmettre l'interpellation "Pour un collège Paul Dirac" à l'Etat du Valais.
- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a, dans le cadre des travaux d'aménagement des Perris, adjugé les travaux d'évacuation de matériaux de type plus que E à l'entreprise Epiney Constructions SA.
- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a décidé de renoncer à utiliser les toilettes de la chapelle d'Epinassey pour la place multiloisirs.
- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a adjugé le contrat d'assurance de choses à la Bâloise Assurances.
- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention pour l'assainissement et de la restauration de la façade est de la Porterie de l'Abbaye ainsi que de sa terrasse.
- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a confirmé sa participation à l'entretien des forêts protectrices.
- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé plusieurs demandes liées à l'organisation de manifestations sur le territoire communal.
- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a donné son accord de principe pour la programmation d'une date de projection du festival du film vert à l'Aula de la Tuilerie.

- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la convention 2026-2029 relative à la rétrocession de la taxe au sac.
- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a octroyé le droit de cité confédéré à quatre citoyens.
- Lors de la séance du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a décidé de renoncer au jumelage pour les enfants, avec Saint-Maurice du Val-de-Marne, pour l'année 2025.

Etabli et publié le 10 février 2025.